



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2009

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 23/01/2009

Le 30 janvier 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Joël Morio, Carole Turpin, François Nicourt, Benoît Foulon, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Nicole Joye, Jean-Claude Hennequin, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Valérie Baudry, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Marie-Claude Harrang, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absents représentés : Jean-Christophe Thauvin par Thierry Cousin  
Sabine Delaroche par Valérie Baudry  
Christophe Thauvin par Agnès Barbanchon

Absent excusé : Angelo Cerqueira

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### Information générale

M. Cousin, maire, informe que M. Yves Clément, Mmes Françoise Gourdin et Marie-Claude Harrang, conseillers municipaux, ont constitué un groupe d'élus intitulé « Unis pour St Pryvé » à compter du 17 décembre 2008.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2008 et de ses rectificatifs

Le procès-verbal du 19 décembre 2008 et ses rectificatifs sont approuvés à l'unanimité.

### Création du groupe de travail sur la distribution de l'eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Mme Gourdin, MM Nicourt, Foulon, Hennequin, Cerqueira, Arnoux, conseillers municipaux,
  - M. Monnin, personnalité qualifiée,
  - M. Feller, directeur général des services de la mairie,
- membres du groupe de travail sur la distribution de l'eau.

### Vœu d'un groupe

Le Conseil Municipal, par 3 voix pour, 13 contre et 12 abstentions, rejette le voeu présenté par le groupe « Unis pour St Pryvé » demandant l'intégration dans les groupes de travail orléanais d'élus et de riverains pryvatains dans le cadre de la définition du grand équipement sportif prévu à l'Ile Arrault.

### Règlement du cimetière communal

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions, adopte le nouveau règlement du cimetière communal.

### Subventions aux coopératives scolaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les subventions suivantes :

| Coopérative scolaire    | Subventions 2009 |
|-------------------------|------------------|
| Maternelle des Sablons  | 1 215 €          |
| Elémentaire des Sablons | 1 620 €          |
| Maternelle Bazin        | 1 335 €          |
| Elémentaire Bazin       | 1 070 €          |
| Collège de l'Orbellière | 800 €            |
| <b>TOTAL</b>            | <b>6 040 €</b>   |

**Convention entre la commune, l'école maternelle des Sablons et l'association St Vincent-Sport-Culture**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention tripartite entre la ville, l'école maternelle des Sablons et l'association St Vincent-Sport-Culture pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique d'un montant de 1 430 €.

**Grand Bal Renaissance du 21 mars 2009 – Demande de subvention au Conseil Général**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Général une subvention pour l'organisation du Grand Bal Renaissance du 21 mars 2009.

**Grand Bal Renaissance du 21 mars 2009 – Fixation des tarifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 25 € le tarif normal et à 20 € le tarif réduit pour les groupes à partir de 10 personnes, les moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi, pour le Grand Bal Renaissance du 21 mars 2009.

**Journée de la Carte – Concours de tarot – Prix aux vainqueurs**

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 8 contre, adopte les montants des prix qui seront attribués lors du concours de tarot, à l'occasion de la Journée de la Carte du 31 janvier 2009.

**Journée de la Carte – Concours de tarot – Fixation des tarifs**

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 8 contre, adopte les tarifs, à l'occasion de la Journée de la Carte du 31 janvier 2009.

**Règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Pour extrait certifié conforme,  
A St Pryvé St Mesmin, le 30 janvier 2009  
Le Maire,

Thierry COUSIN